

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :

institutions

N°DCM-2023-114 – Élection de nouveaux 2^{ème} et 6^{ème} adjoints au maire pour la mandature 2020-2026

Adoptée

Conformément à l'art. L.2122-12 du code général des collectivités territoriales :

M. Mehdi MEBEIDA a été élu en qualité de 2^{ème} adjoint au maire pour le reste de la mandature en cours 2020-2026

1^{er} tour de scrutin

30 votants – 0 bulletin blanc – 0 bulletin nul – 30 suffrages exprimés

A obtenu : M. Mehdi MEBEIDA (unique candidat) : 30 voix – ÉLU

M. Amar MELLOULI a été élu en qualité de 6^{ème} adjoint au maire pour le reste de la mandature en cours 2020-2026

1^{er} tour de scrutin

30 votants – 0 bulletin blanc – 0 bulletin nul – 30 suffrages exprimés

A obtenu : M. Amar MELLOULI (unique candidat) : 30 voix – ÉLU

N°DCM-2023-115 – Modification de la composition des commissions municipales n°4 et n°5, de la commission d'appel d'offres, de la commission communale des services publics locaux et de la commission communale d'accessibilité, suite à l'élection de deux nouveaux adjoints au maire pour le restant de la mandature 2020-2026

Adoptée

N°DCM-2023-116 – Désignation d'un nouveau délégué titulaire de la ville au sein des instances du Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne pour le restant de la mandature 2020-2026

Adoptée

N°DCM-2023-117 – Modification dans la désignation des délégués du conseil municipal auprès de certaines instances scolaires pour le restant de la mandature 2020-2026

Adoptée

Santé

N°DCM-2023-118 – Reversement partiel de la subvention 2023 de l'Agence régionale de santé à l'association du Cercle des sections multisports de Bonneuil dans le cadre du projet « Sportez-vous bien »

Adoptée



Le Maire,

Denis ÖZTORUN